

## CONSEIL DU 4 FEVRIER 2021

### Salle multi-activités d'Arlanc

#### Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il constate que le quorum est atteint (68 présents, 8 pouvoirs, 76 votants) et ouvre la séance.

Il demande une minute de silence en hommage aux gendarmes tués lors du drame qui s'est déroulé à Saint-Just, et d'avoir une pensée pour leur famille ainsi que pour François Chautard, Maire de la commune.

Il accueille M. le Sous-préfet d'Ambert, qui assistera à la séance.

M. Bernard Béraud est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. le Vice-président Didier Liennart, qui souhaite informer les conseillers sur les suites qui ont été données au dossier des fermetures de classes sur les communes de Saint-Amant Roche Savine, Tours sur Meymont, et du Brugeron.

Didier Liennart : « Suite à ces annonces, une mobilisation très forte s'est développée avec les parents d'élèves, les élus et les enseignants, cela a conduit M. l'inspecteur d'Académie, à renoncer aux fermetures. Pour la première fois, le Président de la communauté de communes a souhaité négocier directement avec le DASEN, -- et je crois que c'est une bonne chose -- sur ces questions-là. Cela a permis aux communes de ne pas se sentir isolées face à l'Education Nationale. Donc hier soir, Daniel Forestier, les Maires des communes concernées, et moi-même avons eu une rencontre par visio. Je crois que cela a eu un fort impact sur les décisions du DASEN. Je tiens à m'en réjouir, car la communauté de communes est un outil au service des communes. La solidarité entre les communes, on doit l'affirmer de plus en plus surtout lorsqu'il s'agit de la disparition de services publics sur notre territoire. Je tiens à me féliciter de la décision de Daniel Forestier qui a été à l'initiative de cette prise de position. Cela a permis aux communes d'être beaucoup plus fortes lorsqu'il s'est agi de discuter avec le DASEN. Il n'y a pas eu seulement cela : il y a eu la mobilisation très forte des parents et des enseignants : nous étions près de 200 devant la sous-préfecture. M. le Sous-préfet nous a reçus. Je pense que tout cela empêche les mauvais coups que le gouvernement porte à nos territoires. Je voudrais simplement vous proposer, en accord avec Daniel, d'envoyer une lettre ouverte au Ministre de l'Education Nationale. Nous la soumettrons à votre approbation en fin de réunion. »

M. le Sous-préfet : « Merci M. le Président de me donner la parole ; juste deux mots pour vous dire les suites de ce projet de fermeture de classes. Nous avons bien entendu votre message, à vous les élus en particulier ; le corps préfectoral sous la présidence de M. le préfet a eu une réunion de concertation avec M. le DASEN, ce matin ; je peux vous indiquer, sans rentrer dans le détail, et sans être très affirmatif avant la réunion du CDEN, que des avancées significatives ont été encore obtenues, et même au-delà de ce que vous venez de dire, M. le Vice-président. Elles ont été significatives pour ne pas dire totales. »

Didier Liennart : « C'est une bonne chose, M. le Sous-préfet, mais ce qui est dommageable, c'est que nous soyons obligés de nous mobiliser et de dépenser une énergie folle sur des questions qui ne devraient même pas se poser... »

M. le Président : « C'est bon Didier, nous devons clore le débat. »

## I - ADMINISTRATION GENERALE

### Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- l'annulation de la consultation d'attribution de marché ;
- la voirie forestière de Vivic – avenant n°1 ;
- l'annulation des loyers liés à l'activité économique ;
- l'aménagement d'un espace aqualudique : application de pénalités de retard ;
- le renouvellement d'adhésion à l'association « Sur les pas de Gaspards » ;
- les tarifs de location d'instruments de musique ;
- l'actualisation du Règlement Intérieur du service d'Enseignement musical ;
- l'achat d'applicatifs du Web dédiés à l'analyse financière ;
- la tarification des activités Ados par les ALSH sur l'année 2020/2021.

Michel Beaulaton : « En ce qui concerne la décision sur l'aménagement de l'espace aqualudique, je m'interroge sur l'application des pénalités de retard alors que nous avons voté, lors du dernier conseil, des aides pour les commerçants qui étaient en difficultés, pendant cette période de crise sanitaire. Et là cette entreprise de BTP, -- que je ne connais pas puisque ce n'est pas noté mais peu importe – c'est un peu dommageable de lui appliquer des pénalités de retard, alors que cet équipement n'ouvrira que cet été. Donc même s'il a pris un peu de retard, je pense qu'on aurait pu lui faire grâce de ces pénalités. »

M. le Président : « il y a eu discussion entre toutes les entreprises, également avec celle dont tu parles, BTPL, ainsi que le Bureau d'études, et c'est l'accord auquel ils sont parvenus. Cela leur convient à tous. Les retards ne sont pas seulement dus à la crise sanitaire, et ils ont été conséquents, ils se sont répercutés sur d'autres entreprises. Il est vrai que nous nous sommes interrogés comme tu le dis Michel, la période n'étant pas à ce que nous pénalisions nos entreprises ... Mais l'accord convenait à tous, et BTPL également. »

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Election du 9<sup>e</sup> Vice-président**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Un seul candidat se présente : Alain Molimard, conseiller à la Mairie de Marsac en Livradois.

M. le Maire d'Ambert demande une interruption de séance afin d'avoir un temps de concertation. Elle est accordée.

Didier Liennart pose la question du vote électronique. Il pense que le vote électronique permet un vote en toute conscience de la part des conseillers mais en même temps il estime qu'il est important d'avoir le courage de ses opinions et de lever la main quand il le faut en fonction de ce que l'on pense.

M. Le Président indique que le vote se fera de manière habituelle : à bulletin secret.

Les conseillers d'Ambert reviennent. M. le Président demande si un autre candidat veut se présenter. M. le Maire de Domaize, Dominique Cally, est candidat également.

Chaque candidat se présente à l'assemblée.

10 bulletins blancs, la majorité est à 34 voix.

Alain Molimard reçoit 36 voix. Dominique Cally 30 voix. Alain Molimard est élu 9<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez ;

## Débat – pacte de gouvernance

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

M. le Président indique qu'il est demandé de tenir un débat sur l'opportunité d'établir une charte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes. Celle-ci comporterait :

- Les modalités de consultation des communes ;
- les modalités de réunion de la conférence des Maires ;
- la création des conférences territoriales ;
- les modalités de participation des conseillers municipaux aux commissions de la communauté de communes ;

Il propose aux conseillers de prendre acte de la tenue du débat au sujet du pacte de gouvernance, et plutôt que d'instituer une charte, que ces modalités énoncées ci-dessus soient définies dans le cadre du règlement intérieur d'ALF.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

## Adoption du règlement intérieur de la CC ALF

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Gérard Cornou : « Quelles différences faites-vous et pourquoi y a-t-il des commissions spéciales et des commissions permanentes, qui sont distinctes semble-t-il des commissions qui ont un Vice-président ? Autrement dit, est ce qu'il n'y aurait pas confusion à additionner les commissions permanentes et d'autres éphémères mais dont le caractère éphémère n'est pas indiqué ; les commissions spéciales seraient sur un thème : par exemple notre ami Liennart qui se préoccupe de l'éducation sur notre territoire pourrait créer une commission sur ce point parce que ce serait nécessaire ponctuellement... Je ne comprends pas. Et je ne comprends pas non plus cette notion de territoire ... parce que les communes choisiraient le site ou le territoire auquel elles appartiendraient ? Par exemple, il y aurait un territoire du Forez, un territoire du Livradois, un territoire de la plaine. Est-ce que cela ne va pas faire beaucoup de territoires que tu auras du mal, Président, à manager. »

M. le Président : « Ces conférences territoriales vont effectivement définir un territoire et c'est en conférence des Maires que nous allons définir ces derniers ; est ce que cela va aller dans ce sens... Il faudra sans doute en définir au moins trois. Et nous voulions laisser la volonté à chaque commune qui sont en limite de choisir un site ou un autre ... Nous l'avions fait d'ailleurs par le passé, et on voulait continuer ce dispositif. »

Marc Joubert : « Je me questionnais également sur ce qu'est un territoire ? On pourrait imaginer que ce sont les territoires des anciennes comcom, mais n'est-ce pas prendre le risque de diviser notre nouvelle communauté de communes ? »

M. le Président : « C'est une réflexion que nous allons mener en conférence des Maires, et tu seras là ... l'idée n'est pas de recréer les anciens territoires que nous connaissions, mais bien d'en regrouper certains afin que les échanges puissent circuler. Il s'agit d'oublier les anciens territoires des ex-cocoms, mais de raisonner de manière plus « territoriale », si je puis m'exprimer ainsi. La réflexion se mènera en conférence des Maires, et sans doute en fonction des projets choisis. »

Didier Liennart : « N'oublions jamais que c'est l'Etat qui nous a imposé cette grande communauté de communes ; elle ne recouvre pas forcément les véritables réalités de terrain ; nous sommes donc face à une contradiction. Alors certes, ne pas revenir aux anciennes comcom, je veux bien l'entendre mais en même temps il s'agit de réussir à faire en sorte que les Maires aient la main sur un certain

nombre de questions. C'est cela qui est fondamental car avec la création des grandes régions, des grands cantons, et des grandes communautés de communes, on efface ce qui fait la spécificité de notre histoire française, on dessaisit les communes d'un certain nombre de prérogatives et on éloigne le pouvoir de décision des habitants. Je pense qu'il faut que l'on réfléchisse à une organisation de la communauté de communes qui permette au maximum aux maires de garder la maîtrise d'un certain nombre de questions sur leur territoire communal. C'est cela l'enjeu. Après il ne faut pas oublier que les anciennes communautés ont réuni des communes sur la base d'un bassin de vie commun et de réalités concrètes vécues sur ces territoires. Alors n'agissons pas le chiffon rouge des anciennes cocom, car je ne pense que cela soit forcément la manière dont on doit s'y prendre. »

M. le Président : « Nous poursuivrons cette réflexion en temps voulu, mais je pense que contrairement à ce que tu dis, certaines communes qui faisaient partie d'anciennes communautés, doivent avoir le choix. En revanche, pour en revenir à ta première question Gérard, je n'ai pas très bien saisi ce que tu as voulu dire. Nous avons effectivement des commissions en fonctions des compétences dévolues aux Vice-présidences et tu as peur que... »

Gérard Cornou : « Oui, on risque de se retrouver avec un maquis de commissions et de responsables de commissions, avec des agents qui vont travailler avec cette myriade de commissions. Où commencent-elles ? Où se terminent-elles ? Que font-elles ? Quel territoire ? je compléterai ce que disait notre ami Liennart, concernant les communautés de communes, ... souvenez-vous ... du temps du Sous-préfet, M. Balloux, les communautés de communes, à l'exception peut-être de celle de la Vallée de l'Ance, ou du Pays d'Arlanc, il s'agissait de mariages de raison plutôt que de mariages d'amour. »

M. le Président : « Oui, mais je crois que nous sommes tous d'accord à présent pour que nous travaillions ensemble, et c'est ce qu'il faut se dire. La conférence des Maires nous est imposée également, et on va travailler avec et ce seront les Maires qui définiront les territoires. J'espère qu'on pourra se réunir au plus tôt pour aborder toutes ces questions. D'ailleurs, dans cette conférence, nous pourrions traiter tous les sujets et définir une stratégie pour le devenir de l'ensemble de notre territoire. »

### Ouverture de crédits

Cf. délibération n°4.

72 voix « pour ». 1 voix « contre ». 3 abstentions.

Marc Joubert : « Est-ce que les montants présentés sont le quart ou le budget total de l'année n-1 ? »

Olivier Gallo-Selva : « C'est-à-dire que nous avons le droit d'ouvrir ces crédits à hauteur du quart de l'ensemble des crédits qui ont été votés l'année dernière. Par exemple, si l'année dernière nous avons 4 millions d'euros de crédits d'investissement, nous pourrions, en ouverture de crédits engager 1 million d'euros. »

Marc Joubert : « Et deuxième question, les véhicules électriques, -- car on est déjà bien équipé -- ils sont mutualisés j'espère ? car lorsqu'on parle de l'achat d'un véhicule pour le seul service bâtiment, cela me choque un peu... je voudrais que l'on parle d'un véhicule pour toute la cocom. »

Olivier Gallo-Selva : « C'est le principe de base ! En fait les véhicules sont affectés à des services... c'est-à-dire que ce dernier sera prioritaire pour l'utiliser (je peux vous dire qu'en ce qui concerne le service bâtiment, ils sont largement utilisés cinq à six heures par jour). Lorsque d'autres services qui n'ont pas de véhicule affecté ont besoin d'une voiture, ils en prennent une, si elle n'est pas utilisée par le service prioritaire. C'est donc bien un pool qui fait l'objet d'une gestion globale. »

Chantal Desgeorges : « Vous pouvez nous rappeler combien vous avez de véhicules ? Et il m'avait semblé entendre qu'avec les véhicules électriques vous aviez un certain nombre de soucis, notamment au niveau de l'autonomie ? J'avais entendu dire que lorsqu'on allait à Clermont-Ferrand, on rentre et on ne met pas le chauffage... »

Olivier Gallo-Selva : « C'est arrivé en hiver sur les premiers trajets où on a pu mettre la radio et le chauffage un peu trop à fond, et l'aller-retour Ambert – Clermont Ferrand était un peu limite, même s'il a pu se faire ... mais cela fait deux ans qu'on utilise ces véhicules, et depuis l'année dernière, je n'ai plus eu ce type de retours. En ce qui concerne le nombre de véhicules, je vous donnerais les précisions ultérieurement car je ne le connais pas exactement. »

Jean-Claude Daurat : « Il y a quinze véhicules électriques. »

Olivier Gallo-Selva : « Oui, et nous vous donnerons le nombre global prochainement. »

M. le Président : « Nous vous préciserons également la consommation totale des véhicules électriques, ainsi que pour les bornes extérieures qui ont été très fréquentées cet été. »

### **Cf. complément d'information**

Christian Heux : « Oui, on achète deux BOM, 155 000 euros..., on en a sûrement besoin – c'est la moitié du budget de notre commune en un coup--. Est-ce que l'on pourrait avoir une vision plus claire... On nous dit d'acheter deux véhicules, mais pourquoi faut-il les acheter ? Qu'est-ce que ça remplace ? Est-ce qu'on change les tournées ? Est-ce qu'il y a plus de quantités à ramasser. Je suis ignorant, j'arrive dans cette communauté mais ce sont des sommes importantes pour lesquelles on nous demande de voter et en même temps on nous dit que la communauté de communes n'a pas beaucoup d'argent, etc. Est-ce qu'on pourrait me donner quelques explications qui justifieraient l'achat de ces deux BOM. M. le Vice-président peut-être ? »

M. le Président : « Tu dois bien imaginer qu'on n'achète pas deux bennes à ordures ménagères pour se faire plaisir. Marc tu veux répondre à la question ? »

Marc Ménager : « En ce moment, nous sommes en train de réfléchir sur l'optimisation des tournées d'ordures ménagères et l'achat de ces camions s'imposent. En ce qui concerne les équipements des déchetteries, en fait toutes les déchetteries sont équipées de bacs jaunes, d'une vingtaine à peu près...il fallait à chaque fois prendre ces bacs et les mettre dans les camions... L'idée, pour optimiser le ramassage des déchets de ces bacs, est de les remplacer par des bennes. Cela suppose bien sûr un investissement, et l'achat des camions, c'est pour transporter ces bennes. Je vous rappelle qu'au niveau de vos communes, vous avez des élus référents qui sont un peu plus au courant de ces investissements qu'on a décidé de faire ... aussi, n'hésitez pas à les consulter ; nous avons tenu une première commission le 7 janvier à Vertolaye, et nous avons expliqué toute la politique « déchets » qui allait être mise en place au cours de ce mandat, on a expliqué aussi ce souci d'investissement. Nous pouvons tout expliquer. Il y aura 10 bennes pour le tri sélectif et deux containers pour la matériauthèque que l'on va mettre dans les déchetteries. Ce n'est pas du matériel supplémentaire, on renouvelle, on améliore et on modernise. »

Marc Joubert : « On peut aller un peu plus loin, car on se parle un petit peu avec mon référent « déchets » et si j'ai tout compris, on se lance aujourd'hui dans une étude pour l'incitation au tri. C'est une étude ; le choix qui a été fait est d'inciter au tri en vendant des sacs poubelles et en gardant les mêmes moyens de collecte ...jusque-là, je pense que je ne dis pas trop de bêtises mais il n'est pas certain que ces collectes perdurent et on peut très bien, après approfondissement de l'étude, se rendre compte que cela ne marche pas et on passerait à un autre choix : si j'ai bien compris ce serait des camions avec bennes latérales, ou par le devant... donc est ce qu'il ne serait pas plus judicieux d'attendre la fin de cette étude avant de se lancer dans l'achat de bennes à ordures ménagères ? »

Marc Ménager : « Là, tu parles de la tarification incitative ... nous devons la présenter lors du prochain conseil communautaire. Je rappellerai juste que le VALTOM a lancé à l'échelle du département, une étude pour mettre en place la tarification incitative. Un Bureau d'études travaille

cette question sur le territoire d'ALF. Nous abordons la phase trois et il faut choisir une orientation. Pour l'instant, rien n'est décidé ; la politique qui sera mise en place est une politique d'économie ; je pense que personne n'acceptera qu'on augmente sans cesse la taxe sur les ordures ménagères ; aussi nous réfléchissons à une politique d'économie et en parallèle, sur une nouvelle tarification. Ce dont tu parles – le choix des sacs – fait partie du scénario que l'on vous présentera lors du prochain conseil communautaire. Ce n'est qu'une étude, et le choix nous appartient à nous les élus. Je pense cependant qu'optimiser les tournées pour réduire les coûts, c'est quand même une bonne solution de départ. »

### **Modification du Tableau des Emplois**

Cf. délibération n°5

Unanimité

Marc Joubert : « Je n'ai pas compris la création de poste. »

Stéphanie Allègre Cartier : « Le contrat d'apprentissage, c'est en fait pour un adjoint de direction à l'alsh de Saint-Germain l'Herm. Nous n'avons pas de directeur adjoint et pour que la structure puisse fonctionner, il faut un directeur et un directeur adjoint ; concernant ce contrat d'apprentissage, c'est intéressant pour la collectivité car les charges sont amoindries ; de plus, le CNFPT propose des financements pour une partie de la formation ; c'est donc un jeune homme qui a dix-huit ans, originaire du Vernet la Varenne. Il est en train de préparer le BPJEPS « Loisirs Tout public » pour prendre la fonction de direction. Il fait son contrat d'apprentissage dans l'animation car le brevet qu'il prépare lui permettra de travailler dans l'animation et également d'assurer des fonctions de direction. »

### **Subvention à l'association « Les Boucles de la mémoire »**

Cf. délibération n°6

Unanimité

Michel Sauvade : « Juste pour vous informer que le Conseil Départemental a versé une aide équivalente au titre de la dotation de l'animation locale, pour accompagner ce projet qui est effectivement très intéressant. »

## **PÔLE « AGRICULTURE - FORET- EAU – ENVIRONNEMENT DURABLE »**

### **Règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé – OPAH-Ru Multisites**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

### **Règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé – PIG Habiter Mieux**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Corinne Delair : « Comment sont informés les habitants de notre territoire de ces dispositifs ? »

Didier Liennart : « En ce qui concerne le PIG, c'est le Département qui en a l'initiative, même si une information est faite dans un certain nombre de communes. Nous avons une personne qui tient des permanences à la maison de l'habitat à Ambert. Elle va suivre les dossiers lorsqu'elle sera sollicitée, pas seulement en termes d'élaboration du dossier, mais elle pourra apporter des conseils pour les travaux, etc. Alors en ce qui concerne l'information, il faudra se tourner vers le Département. »

Michel Sauvade : « Au-delà du Département, c'est tout simplement l'ADIL, les aides transitent par ce biais. C'est l'ADIL qui indique quels sont les degrés d'aides qui peuvent être apportées aux uns et aux autres. »

M. Le Président : « L'information peut être trouvée également sur notre site internet. »

Didier Liennart : « Nous contribuons à hauteur de 5 % mais nous ne sommes pas porteurs du dispositif. »

## **PÔLE « ECONOMIE »**

### **Demande de subvention DETR et CTDD – Rénovation du bâtiment d'accueil des Supeyres**

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Corinne Mondin : « Dans le projet initial, il avait été remarqué que la partie habitation des gérants était très petite, est ce qu'il est prévu de l'agrandir ? »

Guy Gorbinet : « Oui, d'ailleurs le logement est dans un état catastrophique. »

Régine Fabry : « J'avais participé à l'étude qui disait qu'on pouvait passer un tournevis dans la poutre principale, qui était infectée de mэрule. »

Guy Gorbinet : « Nous avons bien travaillé car nous avons utilisé un procédé, un peu original mais qui a été efficace ; depuis nous n'avons plus de mэрule sur ce bâtiment Mais nous continuons à le surveiller. »

André Voldoire : « Merci Guy, de confirmer que tu as bien soigné le mэрule, mais sache que la commune de Valcivières l'avait également fait. Et concernant le bâtiment, pour répondre à Corinne, c'est une amélioration mais le bâtiment gardera la même superficie, cela convient aux gérants. Ils souhaitent juste un peu plus de confort. »

Guy Gorbinet : « On peut rappeler qu'en ce moment, que ce soit aux Pradeaux, ou aux Supeyres, nous n'avons jamais eu une telle fréquentation depuis vingt ans. Nous avons d'ailleurs des problèmes de sécurité car il y tellement de monde que cela pose quelquefois des problèmes. »

Régine Fabry : « Est-ce que tout le monde paye bien sa redevance ? »

Guy Gorbinet : « Certains oui, d'autres non... »

Régine Fabry : « Il y en a beaucoup qui ne la paient pas et c'est un problème. »

André Voldoire : « S'ils vont au chalet des Gentianes, ils payent la redevance, après c'est comme lorsque vous prenez l'autoroute sans payer, il faut des contrôles sur les pistes. »

Guy Gorbinet : « Il y a des contrôles de temps en temps sur les pistes mais bien évidemment, tout le monde ne se fait pas prendre. »

### **Demande de subvention DSIL – station-service de Marat**

Cf. délibération n°10

75 voix « pour » - 1 abstention.

Pierre-Olivier Vernet : « Est-ce qu'il est prévu des bornes de recharge pour véhicules électriques ? »

M. le Président : « Oui, c'est prévu, et également une pompe à éthanol. »

### **Demande de subvention DETR – Village Vacances du Brugeron**

Cf. délibération n°11.

62 voix « pour ». 3 voix « contre » 11 abstentions.

Sebastien Dugnas : « Il avait été posé la question lors du dernier conseil communautaire de savoir s'il ne serait pas intéressant d'avoir une estimation des Domaines ? »

Guy Gorbinet : « Alors je m'excuse mais c'est ce que je viens de dire. Nous ne l'avons pas encore cette estimation et nous l'attendons. »

Bernard Béraud : « J'avais une observation à faire, car il y a des organismes qui sont très aptes en Auvergne, ce sont les VVF. Il faudrait les contacter et voir ce qu'ils pensent de cet équipement. »

Guy Gorbinet : « Nous sommes en train de les contacter. Nous avons par ailleurs quelqu'un qui souhaite changer complètement de vie, qui s'est installé sur le Brugeron et qui serait très intéressé pour faire venir par exemple des classes découverte, biodiversité... des choses comme ça. Nous travaillons avec lui actuellement ; le problème est qu'actuellement un de nos agents est en arrêt maladie, et c'est elle qui menait les travaux. Nous souhaitons les faire le plus rapidement possible. »

David Bost : « Si plusieurs personnes sont intéressées, est ce qu'il ne faudrait pas recueillir leur avis avant d'entreprendre les travaux ? parce que cela pourrait engendrer d'autres travaux si cela ne correspond pas à leur projet ? »

Guy Gorbinet : « Non, ce sont vraiment des travaux obligatoires ; au niveau par exemple du traitement de l'air, si on ne les fait pas très rapidement, cela va se dégrader à une vitesse phénoménale. »

David Bost : « Il serait quand même bon d'avoir leur avis ; ce serait dommage d'engager des travaux qui pourraient ne pas être adaptés. »

Guy Gorbinet : « Si on attend cela, cela signifie que nous n'avons pas de location gérance, pour l'année 2021. Là ce sont des travaux d'entretien que nous aurions dû faire régulièrement. Nous avons d'ailleurs emmené les personnes intéressées visiter ce lieu qui a quand même un certain cachet et qui mérite d'être exploité. »

Chantal FAcY : « Je redirais ce que j'ai dit la dernière fois : est ce que cela vaut la chandelle de mettre 76 585 euros ? on n'arrête pas de mettre de l'argent dans ce lieu. C'est resté fermé l'an dernier ... est ce que pour autant on est obligé d'ouvrir absolument cette année ? Qu'est ce qu'on va gagner à ouvrir en termes d'amortissement et en plus ce n'est pas la bonne année. Moi, je maintiens qu'il y a longtemps qu'on parle de ce lieu, on recule, on recule mais à un moment donné... »

Guy Gorbinet : « Je vous rappelle, Madame le Maire, que nous avons sur ce bâtiment un emprunt qui court jusqu'en 2027. 92 000 euros par an et même si on vendait ce bâtiment, le repreneur ne prendrait pas les 92 000 €. »

Chantal FAcY : « Mais cela je l'ai bien entendu ; c'est pour cette raison que je me dis 76 585 euros à la charge de la communauté de communes, ce n'est pas une année de location qui va faire entrer ces 76 000 euros dans ses caisses. »

Guy Gorbinet : « C'est pour cela que cette année, -- qui est une année intermédiaire-- , nous permettrait de réfléchir au devenir de ce bâtiment. Après nous aurons toutes les informations en main, et la décision sera prise par le conseil communautaire. »

M. le Président : « De toute façon, même si nous avons un repreneur, il ne pourrait pas reprendre le bâtiment dans cet état. Ce sont des travaux de remise aux normes qui vont être effectués. Ils sont

indispensables. Et ce bâtiment se dégrade si l'on ne fait rien, et cela deviendra de plus en plus compliqué. »

Marc Joubert : « Est-ce que je peux faire une intervention avant de compter les votes ? car il y a quelque chose que je ne comprends pas. Nous avons émis la volonté de faire ces travaux au conseil de décembre 2020 ; cela a été un petit peu houleux, souvenez-vous. Les travaux ont donc été actés et la délibération d'aujourd'hui porte sur une demande de subvention DETR, ... cela signifie que ceux qui sont contre ou qui s'abstiennent, court-circuitent une possible subvention. »

M. le Président : « Oui, Guy il faudrait le rappeler... C'est ce que tu avais dit en entrée... »

Bruno Paul : « Oui une question : pourquoi le bâtiment est dans cet état ? »

Guy Gorbinet : « Ce bâtiment est dans cet état, car il a mal été entretenu. »

Bruno Paul : « Oui mais par qui ? »

Guy Gorbinet : « Eh bien par la SPL Là O. C'est-à-dire à 98% la communauté de communes. »

Bruno Paul : « Nous sommes donc responsables de ces dégâts ? »

Guy Gorbinet : « Oui »

Bruno Paul : « Cela signifie qu'il faut que nous suivions un peu mieux les bâtiments que l'on possède, ou éviter de trop en posséder si on ne peut pas les entretenir. »

Guy Gorbinet : « Je rappelle quand même que c'était dans la corbeille de la mariée quand on a fusionné en 2017. »

M. le Président : « Tu as raison, il faut faire le suivi de nos bâtiments pour ne pas les laisser se dégrader ; par rapport à ce problème, lors du mandat précédent, il a fallu embaucher un architecte qui suit cela de très près. Comme dit Guy, nous avons hérité d'un certain nombre de bâtiments. »

Guy Gorbinet : « J'ai découvert l'autre jour en allant à Olliergues que nous étions propriétaires d'un bâtiment au-dessus du coiffeur, et j'ai demandé à plusieurs personnes dans la communauté de communes, mais il semble que personne ne savait que nous étions propriétaires de ce bâtiment. »

(inaudible)

Guy Gorbinet : « Ce que je veux dire c'est que cela ne peut se faire du jour au lendemain, et même après trois ans ! »

Bruno Paul : « oui mais si nous ne pouvons pas les entretenir, il faut les vendre rapidement, à perte... oui à perte, mais au moins, nous n'aurons pas à les entretenir pendant vingt ou trente ans. Si en plus on n'en fait rien ! On les donne et on gagne déjà de l'argent ! »

Guy Gorbinet : « Je suis tout à fait d'accord, mais il faut trouver des acheteurs, quant à les donner, ce sont les Domaines qui ne seraient pas d'accord. Nous devons tenir compte de leur évaluation. »

Paul Bruno : « Vous savez, l'évaluation des Domaines, quand ils sauront qu'il y a du mэрule dans ce bâtiment ... »

Guy Gorbinet : « On n'a pas de mэрule dans ce bâtiment-là ! »

Paul Bruno : « Mais on sait très bien par expérience, que dans ce bâtiment dont vous venez de parler, il y est toujours, il reste dans les murs, dans les poutres pendant des années et pour une raison ou pour une autre ... une année humide où on entretient mal, les portes et les fenêtres ne sont pas ouvertes, le mэрule redémarre ! »

Guy Gorbinet : « Le mэрule, il était uniquement à l'auberge des Supeyres et c'est l'un des établissements qui fonctionne le mieux sur la Communauté de Communes ... »

Paul Bruno : « Donc il faut le garder bien sûr, ... mais les bâtiments dont vous parlez et qui sont fermés toute l'année ont peut-être également le Mэрule. »

Guy Gorbinet : « Oui, peut-être, mais je suis bien d'accord avec vous, il y a un certain nombre de bâtiments, il faut les vendre ! »

M. le Président clôt le débat, et fait procéder au vote.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation Nationale contre la fermeture des classes dans les écoles de la communauté de communes**

Didier Liennart donne lecture de la lettre qui si elle est approuvée par le Conseil, sera envoyée au nom de la communauté de communes.

Il précise que malgré les informations encourageantes de M. le Sous-préfet, les instances légales n'ont pas encore communiqué les décisions officielles ; de plus, la violence avec laquelle s'est comportée l'Inspection d'académie sur le territoire reste et il importe de repréciser les enjeux.

Michel Sauvade : « Ecrire au Ministre c'est une chose, en ce qui me concerne, je voudrais insister sur l'échelle locale, et faire remarquer qu'avec la plupart des services de l'État, on entretient d'excellentes relations. Cependant, personnellement, en tant que maire de Marsac, j'ai à me plaindre de la façon dont l'Éducation Nationale nous traite localement. Et je ne sais pas si M. le Sous-préfet est à même de faire remonter le message, mais la première des marques de respect que l'Éducation Nationale devrait exprimer par rapport à nous élus du territoire, eh bien ce serait de rétablir une relation de confiance qui a été rompue il y a plusieurs années. Je vois François Dauphin, en face de moi, l'un et l'autre nous avons eu à faire localement, au mépris de l'Éducation Nationale, à des manipulations et à des choses qui sont insupportables. Donc je demande simplement qu'on parvienne à revenir à des relations normales, chacun défendant son intérêt. Un fonctionnaire ça fonctionne, -- c'est tout à fait légitime – et un élu, c'est là pour défendre son territoire. (...) Je fais confiance à M. le Sous-préfet pour relayer cette demande. On n'a pas à mépriser les élus de ce territoire ; l'État d'une manière générale ne nous méprise pas, l'Éducation Nationale, si ! »

Didier Liennart : « Nous pouvons rajouter un paragraphe qui demande que les élus locaux soient mieux écoutés, par les représentants des différents ministères ? »

Michel Sauvade : « Non, non, ne modifie rien à ton courrier... »

Didier Liennart : « Si, si c'est important ! J'ai eu contact avec André Chassigne ; c'est la première fois, alors que le député a sollicité le DASEN depuis plus d'une semaine, qu'il n'a pas eu de réponse. Il a dû s'adresser directement au Ministre. Et le Ministre a remonté les bretelles du DASEN. Donc je partage pleinement cette idée, car il faudrait qu'on nous écoute ! »

Michel Sauvade : « Dans ce cas-là Didier, je ne tiens pas à ce qu'on l'applique à tous les services de l'état car dans l'immense majorité, ça fonctionne bien – on a eu des soucis avec la DGFIP mais pas localement. Je pointe spécifiquement l'Éducation Nationale, car on parlait des écoles avec Valérie et avec nos collègues départementaux, nous avons assisté aux conseils d'administration des collèges la semaine dernière ; et il faut quand même savoir que dans les trois collèges de notre canton, aucune des dotations horaires n'a été validées par les CA, à Arlanc et à Ambert, les dotations n'ont même pas été soumises aux votes, et à Saint-Anthème, le vote a été négatif ; cela a pour conséquence de provoquer par correspondance, un second conseil d'administration. Et cela est tout à fait révélateur : c'est-à-dire qu'on explique les problèmes, on montre les réalités mais aucun dialogue n'est possible localement, on ne nous écoute pas ! »

Didier Liennart : « On ne va pas rentrer dans les détails, mais il faut savoir que dans les CA on ne vote pas le volume horaire des dotations, on ne vote que la répartition. »

Michel Sauvade : « Bien entendu, mais c'était bien par rapport à la répartition ! car cela ne correspond pas au nombre de classes ou bien au nombre d'élèves et de salles disponibles dans l'établissement... »

Didier Liennart : « Je propose de rajouter : « Il importe que les élus locaux soient mieux écoutés par les services de l'Education Nationale ». Si ça te va Michel, car il est vrai que ce mépris, on le ressent de plus en plus fort dans nos communes. »

Marc Joubert : « Il me semblait avoir lu quelque part, qu'il n'y aurait aucune fermeture de classes sans consultation des maires... »

M. Le Président : « Non, ce sont les fermetures d'écoles... »

Marc Joubert : « Ah la mémoire me fait défaut, je l'avoue humblement. Mais il me semble aussi qu'en 2019, notre Président s'était engagé sur une non-fermeture de classes... »

Guy Gorbinet : « Je voulais simplement dire que demain, il y avait une CDEN et les représentants de l'AMF ne seront pas présents... »

M. Le Président : « Très bien. Les interventions vont toutes dans le même sens. Vous êtes donc d'accord pour que nous envoyons cette lettre ? Nous n'avons malheureusement pas le temps de consulter les conseils municipaux. »

Fabienne Gachon : « Pour ma part, Maire de La Chapelle Agnon, je m'abstiens. Car il semblerait que nous avons été entendus par M. le DASEN, et j'espère qu'il en sera de même pour les deux autres communes concernées. »

M. le Président : « C'est bien pour cette raison que tu ne devrais pas t'abstenir ! Soyons solidaires ! ... enfin, tu fais comme tu veux. »

Fabienne Gachon : « Oui mais vu les annonces que l'on a eues... »

Didier Liennart : « Mais Fabienne, il n'est pas seulement question de La Chapelle et de Tours, il est question de toutes les écoles rurales de notre secteur... J'insiste sur ce qu'il s'est passé : pour la première fois, le DASEN ne s'est pas retrouvé seulement en face des maires, mais aussi face au Président de la communauté de communes, car l'ensemble des Maires était concerné, et cela a été ressenti. »

Fabienne Gachon : « Eh bien ! il a écouté et il a entendu ! »

Didier Liennart : « Oui mais il avait surtout proposé ! et puis plutôt que de s'épuiser à se battre, à dépenser de l'énergie pour lutter contre, il serait sans doute préférable que le Ministère ne nous mette pas dans cette situation. C'est donc le sens de cette lettre. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.